



Transport des lycéens - Soutien financier pour les familles

VILLE DE PARMAIN



Lors de la rentrée scolaire 2025-2026, plusieurs familles de Parmain ont constaté **une hausse du tarif des transports en bus pour les lycéens**.

Ce changement ressenti comme brutal a naturellement suscité des réactions. Il est précisé que **l'organisation du transport scolaire des lycéens relève de la compétence de la région Île-de-France**.

Jusqu'à maintenant un soutien complémentaire du département avait permis de maintenir un niveau de participation financière plus modéré pour les familles du Val-d'Oise. Ce soutien n'a pas été reconduit en raison des restrictions budgétaires du département.

Afin d'amortir cette hausse substantielle pour le budget des familles concernées, monsieur le Maire a proposé au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de débloquer **une aide de 50 euros** par lycéen demeurant à Parmain (boursier non-boursier) et fréquentant le lycée Fragonard.

Cette aide sera versée sur justificatif de paiement présenté avant le 30 novembre prochain.

Afin de connaître en détail les modalités liées au versement de cette aide financière, les familles concernées disposent d'un numéro de téléphone - 01 34 08 95 83 - et d'une adresse mail - gribeiro@ville-parmain.fr

Contact

CCAS : 01 34 08 95 83

Courriel : gribeiro@ville-parmain.fr

Documents

[Délib.2025-11_Participation au transport scolaire pour les familles parminoises dont les enfants fréquentent le lycée Fragonard](#)